

# EN REVUE

---

## *Agenda interculturel*

Décembre 2002, « Un coin du voile », 27 p.

*L'Agenda interculturel* nous offre dans ce numéro un beau tour d'horizon de la problématique du port du foulard par les femmes musulmanes issues de l'immigration, dans les établissements scolaires et sur les lieux de travail.

La revue nous montre que c'est depuis 1989 que la problématique, enflammée par les médias, a donné lieu au débat juridique qui pose la question suivante: les jeunes filles musulmanes ont-elles le droit ou non d'afficher leur appartenance religieuse dans les institutions scolaires? Le décret de la Communauté française du 3 mars 1994, qui prône l'organisation de l'enseignement officiel selon le principe de neutralité, réclame le respect des libertés et droits fondamentaux, ceux-ci restant soumis à la condition que

« soient sauvegardés les droits de l'homme, la réputation d'autrui, la sécurité nationale, l'ordre public, la santé et la moralité publiques, et que soit respecté le règlement intérieur ». Ce décret laisse la porte ouverte aux contradictions; certaines écoles interdisent le port du voile tandis que d'autres l'acceptent. Le risque de créer des écoles-ghettos est donc bien réel.

Au-delà de l'aspect strictement scolaire, la revue aborde également les questions éthiques soulevées par le débat; le port du voile est-il la démonstration d'une liberté religieuse, un outil de soumission, le signe d'une « non-intégration », un instrument intégriste? Les points de vue des protagonistes politiques divergent: pour les uns, le port du foulard est une manifestation de l'assujettissement de la femme à l'homme, une revendication d'appartenance à un groupe qui refuse les valeurs

de la modernité; pour d'autres, il s'agit au contraire de la volonté d'être accepté comme un individu à part entière avec sa dimension spirituelle, la soumission à Dieu se substituant à la soumission à l'homme, ou encore, l'expression du besoin d'être accepté dans sa différence par la société actuelle. Quoi qu'il en soit, la revue nous fait remarquer que dans ces débats, l'opinion des personnes directement concernées est bien souvent éludée.

À ceux qui s'opposent au port du voile, la revue propose de réfléchir sur l'illusion que constitue la vision d'une société homogène, notre difficulté à la penser en termes de diversité et de pluralité. *L'Agenda interculturel* nous fait également remarquer qu'interdire le port du foulard n'effacera pas l'islam de notre société: « L'islam est encore plus profond qu'un simple signe extérieur, comme le foulard. »

**Indications**

*La revue des Romans,*  
n° 1, février-mars  
2003, 92 p.

Une fois n'est pas coutume de s'attarder à (re)découvrir *Indications*, une revue consacrée à la littérature. À travers son dossier présentant un auteur ou un courant littéraire, ses fiches d'analyses de romans, ses brèves critiques, ses chroniques, son agenda, chaque numéro nous transporte dans un univers livresque dévoilé, étudié, offert. Le premier dossier de l'année s'intéresse à Patrick Roegiers qui, vingt ans après son exil en France, nous propose « Le Mal du pays », abécédaire autobiographique de la Belgique.

Ce dossier nous permet de comprendre l'écrivain et sa démarche à travers son livre, son rapport à la langue. Ainsi, Jacques De Decker ouvre le bal en jetant un regard sur les trente ans d'amitié qui le lient à Patrick Roegiers. Sous la forme d'une confiance, il nous balade dans les rêves, les ambitions, la personnalité, le parcours professionnel de l'artiste. Xavier Canonne (directeur du Musée de la photogra-

phie à Charleroi), lui, s'attache à nous présenter « Le Mal du pays », dont il révèle les paradoxes, issus des rapports d'amour et de haine que Roegiers cultive avec la Belgique. De cet abécédaire vagabond, organisé au gré de la fantaisie de l'auteur, Xavier Canonne nous offre une appréciation dans laquelle il nous livre ses regrets, reproches, félicitations, étonnements. Dans le dernier volet du dossier, Anne-Catherine Simon (chargée de recherche au F.N.R.S.) cerne la relation entretenue par Patrick Roegiers avec sa langue. Tirailé entre fierté et mépris, l'auteur, mu par le sentiment de ne pas posséder la langue française légitime, s'évertue à critiquer les belgicisms tout en revendiquant le plaisir qu'a tout écrivain d'inventer sa propre langue.

Avec son dossier bien ficelé, ses analyses interprétatives, ses brèves parfois détonantes, *Indications* a réussi son pari de non seulement nous donner envie de lire mais aussi de nous inviter à porter un autre regard, davantage scrutateur, sur les écrivains, leurs

œuvres, leurs horizons.

**Écologie et politique**

N° 25, 2002, 173 p.

Il y a tout juste dix ans, paraissait le premier numéro de la revue *Écologie et politique*. L'occasion pour ses rédacteurs de rappeler leur ambition initiale: « Il nous faut tout à la fois penser, en des termes neufs, non seulement notre appartenance à la nature, mais encore les rapports sociaux injustes et les régulations politiques archaïques qui pèsent sur les humains. Pour l'écologie politique, l'enjeu est d'anticiper le changement de civilisation qui s'impose à l'humanité, de proposer des voies pour une modernisation écologique, sociale, politique propice au libre épanouissement de tous. » Dix ans ont passé. Leur défi reste là, plus pressant encore: « Pour que le monde de l'homme reste l'homme, nous voulons œuvrer avec *Écologie et Politique*, pour que le monde de la vie, et singulièrement de la vie humaine, ne se confonde, en aucune manière avec celui, dévorant, de l'accumu-

lation sans limite de la marchandise. » Épinglons essentiellement dans ce numéro anniversaire deux articles sur l'écologie industrielle. Apparemment, deux termes incompatibles. Et pourtant, les auteurs montrent combien il est possible pour l'industrie de repenser totalement ses relations avec notre seul espace de vie, la biosphère. À partir de concepts dérivés de ceux de l'écologie de la nature, l'écologie industrielle conçoit le système industriel comme un cas particulier d'écosystème. Les cycles productifs sont alors pensés en stricte analogie avec les écosystèmes naturels. Un exemple est proposé : celui de parc éco-industriel, qui consiste à associer en cascade une chaîne d'usines ou d'ateliers où chacun utilise comme matière première les déchets de l'atelier situé en amont, par analogie avec les chaînes trophiques spécifiques des écosystèmes vivants. Il s'agit donc de la mise en place d'un véritable système métabolique industriel dont l'exemple canonique est celui de Kalundborg, au bord de la mer du Nord, à l'ouest de Copenhague, où la cen-

trale thermique utilise les eaux usées de la raffinerie en amont et lui vend en retour la vapeur produite, tout en transformant le soufre de ses gaz de combustion en gypse, vendu en aval à un atelier de panneaux de construction. Autre concept clé développé par les auteurs : celui de la dette écologique. En exploitant indéfiniment les ressources naturelles de la planète, l'industrie laisse de côté une dette productive impayée. Et les auteurs de s'intéresser aux formes possibles de son remboursement. Exemple : les calculs de valeur ajoutée négative effectués par certaines entreprises (Migros en Suisse, B.S.O. aux Pays-Bas) qui consistent à prendre en considération la consommation de la nature dans les coûts de production et donc à la déduire de la valeur ajoutée produite par l'entreprise. Des initiatives positives, mais dont les auteurs soulignent à juste titre qu'elles laissent néanmoins entière la question, plus fondamentale, du développement durable. Notre mode de vie n'est pas compatible avec les ressources naturelles dont nous disposons et il

aboutira inévitablement à une impasse historique et civilisationnelle. Car si un jour la terre envoie sa facture, son paiement la conduira à la faillite.

La revue *Écologie et politique* publie deux numéros par an ; éditions Syllepse, 69, rue des Rigoles, 75020 Paris.

---

### ***Esprit***

*Mensuel, janvier 2003, n° 1, 238 p.*

À travers son dossier intitulé « L'Europe à vingt-cinq : quel avenir ? », le numéro d'*Esprit* nous invite à réfléchir aux possibles avènements de l'Europe en regard à son élargissement prochain. Le dossier se présente en deux parties. Dans la première, la réflexion démarre de la crise multiforme de l'Europe. Ainsi, l'Union européenne, d'abord préoccupée par son élargissement, éprouve actuellement des difficultés à penser son approfondissement politique. La question qui se pose à présent est comment organiser les institutions européennes ? À qui reviendra le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif ? Comment organiser la

présidence de l'Union européenne?

L'Union européenne est également écartelée entre deux projets : d'une part, consolider et promouvoir un modèle de société européen, et d'autre part, vouloir une Europe puissante, afin que l'Union puisse jouer un rôle politique international de premier plan.

Selon les solutions envisagées, trois scénarios pour l'avenir de l'Europe sont possibles : une Europe fédérale, une Europe qui favorise une intégration régionale ou une Europe qui préfigure la régulation mondiale.

La deuxième partie du dossier concerne le territoire de l'Union et la problématique en est introduite par la question de l'adhésion ou non de la Turquie. Les positions divergent. Pour Robert Badinter, la victoire de l'A.K.P. (Parti de la justice et du développement) est la preuve de la maturité laïque de la Turquie qui, reprenant confiance en elle et démontrant ses capacités autocritiques, pourrait donner une leçon à la conscience européenne. Il affirme que l'hostilité euro-

péenne à l'adhésion de la Turquie provient de la peur du « Turc » et d'autres raisons culturelles. Mais il montre également que la Turquie oscille elle-même entre attraction et répulsion face à l'Europe.

Pour Percy Kemp, les attentats du 11 septembre montrent que les Turcs et les Arabes ont une opportunité de renouer les liens passés, afin d'éviter les armes du terrorisme et de la guérilla au profit de ce qu'il appelle « des armes plus "acceptables" ». Pour ce faire, la Turquie doit assumer son rôle de puissance proche-orientale et renoncer à ses désirs de rapprochement avec l'Europe. Michel Marian montre quant à lui la nature double de la Turquie, partagée entre le monde arabe et le monde européen. Mais au-delà de cette nature complexe, il affirme que la Turquie est avant tout musulmane et que sa laïcité ne procède que d'une stratégie anti-religieuse. L'auteur met en garde contre une évaluation complaisante de la problématique. Pour lui, la solution d'un moratoire reste la meilleure. Le débat

doit rester ouvert et permettre davantage d'analyses et de réflexions.

---

### **Points critiques**

*Revue de l'Union des progressistes juifs de Belgique, n° 67, février 2003, 41 p.*

Patrick Dewael, le ministre-président de la Communauté flamande, a lancé le projet de créer à Malines un Vlaams Holocaustmuseum. Initiative louable s'il en est, mais peut-être pas aussi simple à mettre en œuvre qu'il n'y paraît. La preuve à la lecture du dossier consacré à ce sujet par la revue *Points critiques*, qui fait le tour des nombreuses questions qu'un tel projet peut susciter.

De quelle mission doit-on investir ce musée? Quel contenu doit-il proposer? Quel intérêt pour le public? Quels dangers et quelles dérives faudra-t-il éviter?

Les avis divergent. Pour les uns, la dimension mémorielle est prédominante; le musée devra briser le tabou qui scelle les lèvres des autorités politiques. Le gouvernement actuel doit

## EN REVUE

reconnaitre la participation des institutions belges, et particulièrement anversoises, de l'époque, à la persécution des Juifs. C'est cette dénonciation de l'État par l'État qui mettra en valeur une Flandre résolue à évoluer vers davantage de démocratie. Pour les autres, c'est la dimension pédagogique qui doit prendre le pas; pour lutter contre l'extrême droite, le musée doit être un outil de réflexion pour les jeunes générations, transmettre un message de paix et de tolérance. Le musée devrait alors agir comme un vaccin et partir de l'interprétation actuelle de ce passé sensible.

Il est clair que la Flandre pose une double problématique; non seulement Anvers fut amputée de 67 % de sa population juive pendant la guerre, mais aujourd'hui le Vlaams Blok y re-

cueille environ 30 % des suffrages. Rapport au passé ou rapport au présent? Musée flamand de l'Holocauste, Musée de l'Holocauste en Flandre ou encore Musée de la démocratie à Anvers?

Même si un parallèle peut et doit être fait entre les idées xénophobes de l'époque et celles d'aujourd'hui, il faut aussi se demander si le parallèle envisagé est bien pertinent: les immigrés arabes d'aujourd'hui peuvent-ils être comparés aux Juifs d'hier?

J.-P. Shreiber montre d'ailleurs à travers son article les dangers encourus si on considère le judéocide comme un symbole absolu; amalgame, dénatura-tion, concentration des responsabilités, etc. À exacerber une mémoire, n'occultons-nous pas d'autres génocides et d'autres formes de xénophobie?

Ainsi, plusieurs auteurs de *Points critiques* estiment que le Vlaams Holocaustmuseum devrait se penser dans une perspective globale intégrant non seulement tous les comportements possibles en temps de guerre, mais aussi les autres conflits qui ont abouti et aboutissent encore à des crimes contre l'humanité. Et Chantal Kesteloot d'aller plus loin encore et de se demander si la défense de la démocratie a bien sa place dans un musée: « Plutôt qu'un musée, ne pourrait-on imaginer un espace ouvert, interactif, [...] un espace démocratique, une "cité de la démocratie", comme on aimerait en découvrir dans d'autres villes? Car si Anvers a mal de son extrême droite, elle n'est pas la seule, tant s'en faut. »

*Caroline Francotte*